

## CANIS ETHICA

8 rue de la Roche  
35400 Saint Malo  
06 70 27 63 52

[www.canisethica.org](http://www.canisethica.org)



Saint Malo, le 6 juillet 2018

**Dr. Jacques GUERIN**

Président

Conseil National de l'ordre des Vétérinaires

34 rue Bréguet, 75011 Paris

**Objet** : Demande d'entretien pour tournage de reportage vidéo sur la fréquence, les protocoles d'utilisation des médicaments immunologiques (vaccins) en France sur les chiens et chats au vu de l'appartenance de la France à l'Europe.

**L.R.A.R** : 1A 138 021 4949 5

Monsieur le Président,

La France est membre de l'Union Européenne (UE).

L'UE au travers de nombreuses directives promeut l'harmonisation des médicaments et protocoles vétérinaires à l'échelle européenne au nom du bien-être animal et du risque/bénéfice observé.

La France est membre de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE).

La Présidente de l'OIE est une vétérinaire française. Le siège de l'OIE est à Paris.

L'OIE promeut l'harmonisation des médicaments et protocoles vétérinaires à l'échelle européenne au nom du bien-être animal.

La France est membre de la Coopération internationale pour l'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires (VICH).

Le VICH a pour objectif d'harmoniser

- les critères et simplifier les procédures en matière de médicaments vétérinaires.
- les exigences techniques pour les autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

La France est membre de l'Association Vétérinaire Mondiale pour les petits animaux (WSAVA).

Selon le Comité des Directives de Vaccination de la WSAVA (CDV):

1. « Les vaccins **ne devraient pas être administrés inutilement**. Les vaccins essentiels **ne devraient pas être appliqués plus fréquemment que tous les 3 ans** après le rappel, ayant eu lieu six ou douze mois après la série d'injections des chiots ou des chatons. **Ceci parce que la durée de l'immunité (DDI) s'étend sur beaucoup d'années et pourrait même atteindre toute la durée de la vie de l'animal de compagnie.** [...] »
2. « reconnaît l'importance des programmes de notification des effets indésirables [...] (*pharmacovigilance*). Où cela est possible, **les vétérinaires devraient être incités activement à notifier tout effet indésirable au fabricant et/ou aux autorités responsables afin d'augmenter les connaissances permettant le développement de vaccins plus sûrs.** [...] »

3. « [...] Pour le chien les vaccins essentiels sont ceux contre le virus de la **maladie de carré** (VMC), l'**Adénovirus canin** (AVC) et les **variantes de Parvovirus canin type 2** (PVC-2). Les vaccins essentiels des chats sont ceux contre le **parvovirus félin** (FPV), le **Calicivirus félin** (CVF) et l'**Herpès virus félin** (HVF-1). Pour les régions où les infections au virus de la rage sont endémiques, le vaccin contre ce virus devrait être déclaré comme essentiel pour les deux espèces, même si la législation ne demande pas une vaccination de routine. »

La France possède l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), au sein de l'Anses.

Les pouvoirs publics souhaitent que l'ANMV **s'inscrive dans une dynamique d'amélioration continue au service** de la protection de la santé publique ainsi que **de la santé et du bien-être animal**.

Dans son rapport 2016 sur la pharmacovigilance vétérinaire, l'ANMV fait état

- de la sous-déclaration nationale des effets indésirables graves chez les animaux.
- pour les vaccins, 71% des déclarations transmises pour le chien comme pour le chat concernent des cas d'effets indésirables graves. Plusieurs cas de réactions anaphylactiques ont entraîné la mort des animaux.

Selon l'Article R. 5146-41-5 du Code de la Santé Publique « un **effet indésirable grave entraîne la mort**, est susceptible de mettre la vie en danger, **provoque des symptômes permanents ou prolongés**, se traduit par une anomalie ou une malformation congénitale **ou provoque un handicap ou une incapacité importants chez l'animal traité** »

Association Protectrice des animaux portant depuis décembre 2015, le dossier sur la Survaccination des Animaux Domestiques en France, avec une plainte déposée dernièrement à la Commission Européenne; nous préparons un reportage vidéo sur le sujet.

Au vu des missions réglementaire, administrative et de représentation de l'Ordre, nous souhaitons connaître la position officielle de l'Ordre.

Nous vous proposons de venir à votre rencontre, à votre convenance, entre le 22 août et le 7 septembre 2018, pour un entretien filmé. Si vos obligations vous retiennent de nous recevoir, vous pouvez jusqu'au 7 septembre 2018 vous filmer, même avec un smartphone, et nous envoyer votre vidéo via WeTransfer à [contact@canisethica.org](mailto:contact@canisethica.org) .

L'ensemble de nos publications concernant Rage et Vaccins Essentiels, aux instances suivantes :

- Laboratoires Pharmaceutiques
- Organisation Mondiale de la Santé Animale
- Ministère de l'Agriculture
- Défenseur des Droits
- Commission Européenne

sont disponibles via [www.canisethica.org/actions/vaccination-bienfaisante/](http://www.canisethica.org/actions/vaccination-bienfaisante/)

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Thilo HANE  
Présidente-Fondatrice